



HÔTEL DE VILLE

05120 L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE

Téléphone : 04.92.23.10.03

Procès-Verbal du conseil municipal

Séance du mercredi 25 février 2026

1

Nombre de membres en exercice : 15

Étaient présents (12) : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Rémi ROUX, Carole ROBERT.

Pouvoirs (2) : Christine LAZARINI à Serge THIVOLLE, Alice PRUD'HOMME à Éric RIPPERT

Étaient absents excusés (2) : Christine LAZARINI, Alice PRUD'HOMME

Était absent non excusé (1) : Florent LONGIS

Le quorum étant atteint (*au moins la moitié des membres en exercice est présente*), Monsieur le Maire ouvre donc la séance à 18 H 30.

I. Désignation du secrétaire de séance

Rémi ROUX est désigné secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du conseil municipal

du 17 décembre 2025

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

III. Présentation des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal

- Décision n° 2026-01-01 du 20 janvier 2026 faisant état des locations des biens communaux.

2

IV. Compte-rendu des réunions

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 17 décembre 2025 et le 25 février 2026.

8 janvier 2026 : Commission d'Appel d'Offres. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Etaient à l'ordre du jour les travaux d'isolation des bâtiments de l'école de La Bessée (tranche 2) et travaux de construction d'un préau dans la cour de l'école élémentaire. Pour chacun de ces marchés plusieurs offres ont été reçues et après analyse, une maîtrise d'œuvre a été retenue par le Président de la CAO pour chacune de ces opérations.

9 janvier 2026 : Présentation des vœux du Maire et du Conseil municipal aux argentiérois(e)s. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Cette présentation était particulière en raison de la réserve électorale en vigueur, mais la population était présente au rendez-vous.

13 janvier 2026 : Assemblée générale du Comité du Souvenir Français de L'Argentière. Rapporteur : François ROTH.

Le rapport moral a été présenté à l'assemblée réunie sous la présidence du Président du Comité de secteur. Il y a eu renouvellement du bureau suite à la démission du M. Fabrice CELSE, M. François ROTH prend sa suite à la tête du comité de L'Argentière pour un mandat de 3 ans. La prochaine réunion aura lieu après les élections municipales.

13 janvier 2026 : Présentation des vœux du Maire et du Conseil municipal aux résidents et au personnel de la Villa Montbrison. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Les résidents étaient heureux de ce moment convivial. *Dominique BARNÉOUD* ajoute que plusieurs centaines encore vaillants sont résidents à L'Argentière et à Guillestre.

14 janvier 2026 : Réunion d'information EDF Solidarité. Rapporteur : Carine QUILICI.

Il a été question de la précarité énergétique et un bilan a été dressé sur le 04 et le 05 par l'intervenante (raisons : logements très énergivores voire insalubres, coût de l'énergie en forte hausse). Les foyers peuvent très rapidement se trouver dans des situations critiques. EDF a développé un volet d'action en faveur des personnes se trouvant en incapacité de régler leurs factures et les incitent à déposer des dossiers de fonds de solidarité auprès du Département, à solliciter le chèque énergie, et propose des ateliers pour apprendre à réduire la consommation, et donc les frais d'électricité. Tout est mis en œuvre pour éviter d'aller jusqu'à la coupure. *Alain SANCHEZ* ajoute que la vigilance doit être portée sur la

consommation à l'année pour choisir l'abonnement adapté et ne pas payer un abonnement surdimensionné.

15 janvier 2026 : Présentation des vœux du Préfet des Hautes-Alpes et du Président du Département. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Cette cérémonie a rassemblé un grand nombre de participants. Le discours était axé sur l'actualité, la situation globale de la France, les JO 2030. Les élèves de Sévigné ont assuré le service, comme cela se fait depuis plusieurs années.

3

16 janvier 2026 : Conseil Municipal Jeunes. Rapporteur : Carine QUILICI.

Il s'agissait de travailler sur les prochaines animations (carnaval, après-midi à l'EHPAD avec atelier de personnalisation de nichoirs, kermesse en fin d'année scolaire). Un premier bilan « boîte à papotes » a été fait, les enfants ne se sont pas encore appropriés ce nouvel outil.

17 janvier 2026 : Sainte-Barbe. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Lors de cette belle cérémonie, plusieurs SP ont été décorés, dont Fabrice MAUREL membre des services techniques, Mme Céline PRAT, ainsi que Mathieu BOUCHIÉ et les jeunes recrues ayant décroché leur premier grade. Roland BOREL et Gilles TAVERNA ont reçu la médaille de la ville.

20 janvier 2026 : Commission Urbanisme. Rapporteur : Serge THIVOLLE.

5 dossiers étaient à l'ordre du jour :

- Une demande d'acquisition d'une portion de domaine public (parcelle C 592).
- Une demande de régularisation par une indivision (parcelle D 2824),
- Une demande de régularisation concernant le passage de voirie sur une parcelle privée (C 712),
- Un échange de portions de parcelles (communale D 758 – privée D 760),
- Une demande d'acquisition d'une portion de domaine public après déclassement (parcelle F 4035).

23 janvier 2026 : Assemblée générale de l'association « Autour de Brassens ». Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

Le Président de l'association a vivement remercié la commune pour la mise à disposition de la salle, ainsi que pour la subvention annuelle. Le festival 2025 a connu une forte fréquentation, autant sur L'Argentièrre en juillet que sur les 3 concerts délocalisés. Le bilan moral et le bilan financier ont été présentés et approuvés par l'assemblée. Le Festival 2026 se tiendra les 24, 25 et 26 juillet.

23 janvier 2026 : Commission Animations. Rapporteur : Carine QUILICI.

Les prochaines animations à organiser étaient à l'ordre du jour, dont le carnaval qui depuis a eu lieu. Le cortège, accompagné par une batucada, a déambulé dans L'Argentièrre avant d'arriver à la maison de retraite où étaient prévus un spectacle (compagnie PIAF de Gap) et un goûter (offert par l'association des Amis de la Villa Montbrison).

En ce qui concerne les prochaines manifestations :

- fête de Pâques : dimanche 5 avril en matinée, au Foyer Culturel pour un spectacle et chasse aux œufs aux alentours.
- soirée soupe : elle est prévue le 25 avril, le lieu reste à définir. Lisa a contacté un petit orchestre pour que les participants puissent danser.
- fête de la musique : 4 groupes devraient pouvoir se produire.
- 14 juillet : le souhait est que les pompiers puissent à nouveau porter l'évènement sur la soirée du 13 juillet (et pas le 14 car le 15 les gens travaillent).

Un festival des voyageurs est également à l'étude, porté par l'Office de Tourisme, pour lequel la commune est sollicitée.

24 janvier 2026 : Repas des aînés, suivi d'un après-midi dansant ouvert à toutes et tous à partir de 16H. Rapporteur : Carine QUILICI.

Il y avait presque 90 personnes à table. Le repas était de qualité, et l'animation musicale assurée par l'orchestre PATRAS et proposée à toute la population a rassemblé une cinquantaine de danseurs après 16H ! Cette animation était très réussie.

4

26 janvier 2026 : Réunion du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) du Pays des Écrins. Rapporteur : Carine QUILICI.

Cette réunion rassemblait la Sous-Préfète, de nombreuses associations, le centre socioculturel, le principal du collège (représenté), la Brigade de Gendarmerie. Comme chaque année il s'agissait d'effectuer un zoom sur la « santé » du territoire en évoquant les points suivants :

- Problématiques de logement : gros points de tension sur tout le secteur.
- Jeunesse et éducation : la situation des jeunes (notamment les 13-16 ans) est source d'inquiétude, notamment dans le domaine de la santé mentale.
- Sécurité et justice : les dynamiques existantes sont positives (maillage vidéo sur territoire, interventions de la Gendarmerie en milieu scolaire pour sensibilisation, suivi judiciaire pour 500 personnes et 80 jeunes dans le 05). Subsiste un problème de transmission puisque les maires ne sont pas informés de l'arrivée des personnes porteuses de bracelets électroniques sur leurs communes.
- Violences intra-familiales et solidarité : elles n'ont pas augmenté. Des réponses partenariales se mettent en place (ouverture d'une Maison des Femmes Hospitalière, soutien à la parentalité).
- Problématiques des communes : sur notre commune les bonnes relations avec la Gendarmerie permettent parfois de désamorcer certaines situations.

5 février 2026 : Réception de bilan « Petites Villes de Demain ». Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

Les différents sites ont été présentés par vidéo à l'assemblée. Grâce à l'engagement des élus et des chargés de projets, les résultats se concrétisent. 11 communes sont engagées dans ce dispositif sur le département et 800 000 € d'études (lancées avec la Banque des Territoires) ont été menées. Les aménagements envisagés sont variés : revitalisation des centre-bourgs, projets d'habitats, projets d'accès aux soins, aménagements d'espaces publics, soutien aux communes et aux services de proximité.

6 février 2026 : Assemblée générale du Club Saint-Jean des Loisirs. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

Le Club remercie une nouvelle fois la municipalité pour la prise en charge des transports qui permet de maintenir les activités le vendredi après-midi. A ce jour le club compte 41 adhérents.

9 février 2026 : Commission Sport et Activités de pleine nature. Rapporteur : Maxime RANCON.

Cette réunion faisait suite à l'achèvement du montage du mur pour le club de tir à l'arc dans le boulodrome. Il s'agissait de réorganiser les créneaux au gymnase et au boulodrome pour 4 associations (l'Amicale Boules Argentiéroise, les Archers des Écrins, le Tennis Club Argentiérois et les As du Volant des Écrins – nouvelle activité badminton).

10 février 2026 : Concert « Chants des Montagnes » à la Villa Montbrison. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

Ce concert avait lieu dans le cadre du projet « Culture et Santé », il était de belle qualité et a fait le bonheur des résidents.

10 février 2026 : Spectacle de l'école de La Bessée. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

Le foyer culturel était comble. Les élèves ont chanté, accompagnés par de la musique, sur le thème des 5 continents et ils étaient costumés en conséquence. C'était un beau moment de partage, merci à tous pour ce travail. Marie-Noëlle DISDIER ajoute que le spectacle a pu être monté grâce au dumiste qui intervient dans les écoles, M. Vincent BOTTA.

13 février 2026 : Assemblée générale d'Athlé Trail en Argentiérois. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Les bilans, moral puis financier, ont été présentés. Le club fonctionne très bien, il y a de nombreux participants aux deux événements qu'il organise (trail de la Haute-Durance – Fou'Lées Givrées). Alain SANCHEZ souhaite qu'il continue à se développer grâce entre autres à la nouvelle piste d'athlétisme créée autour du stade de football. Il souligne que des jeunes du club ont été sélectionnés pour les demi-finales du championnat de France de cross-country. *Maxime RANCON ajoute que les Fou'Lées Givrées ont rassemblé énormément de monde et remercie pour le feu d'artifice qui est venu clôturer en beauté ce rassemblement sportif hivernal.*

16 février 2026 : Cérémonie d'hommage aux héros de la Gendarmerie (caserne Fontreyne à Gap). Rapporteur : François ROTH.

Cette cérémonie annuelle rend hommage aux gendarmes décédés pendant l'exercice de leur fonction, elle réunit représentants des forces de l'ordre, institutions, porte-drapeaux, civils et élus du territoire, pour un moment solennel.

V. Délibérations approuvées

1. Vente de terrain après désaffectation et déclassement d'une partie de domaine public - secteur de L'Église.

Concerne 28 m² situés entre l'habitation de M GODIN. Rodolphe (parcelle D 924) et la parcelle D 922 lui appartenant. Cette acquisition leur permettra d'établir une continuité entre leur jardin et leur maison. L'enquête publique de déclassement s'est déroulée en décembre dernier avec avis favorable du commissaire enquêteur en date du 3 janvier 2026 (aucune remarque n'a été formulée par le public). Le Maire propose de signer les actes de vente au prix de 35 € le m² conformément à la délibération n°2019-10-03 du 10 octobre 2019.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

2. Vente de terrain après désaffectation et déclassement d'une partie de domaine public - secteur du Plan Léothaud.

Concerne 23 m² situés entre l'habitation de M BOSC Michel (parcelle F 2296) et la parcelle F 4037 lui appartenant. Cette acquisition correspond à une régularisation. L'enquête publique de déclassement s'est déroulée en décembre dernier avec avis favorable du

commissaire enquêteur en date du 3 janvier 2026 (aucune remarque n'a été formulée par le public). Il est précisé qu'une « servitude d'accès aux deux regards du réseau d'eau potable sera laissée à la commune ainsi qu'aux propriétaires voisins pour le regard concernant leur habitation ». En effet, 2 regards sont situés sur la portion de terrain qui sera cédée. Le Maire propose de signer les actes de vente pour au prix de 35 € le m² conformément à la délibération n°2019-10-03 du 10 octobre 2019.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

3. Échange de la parcelle communale D 4155 contre la parcelle privée D 4157 - secteur du Serre-Bas.

M. RICHARD a proposé à la commune d'échanger une portion de la parcelle communale D 758 contre une portion de la parcelle D 760 lui appartenant afin de permettre un meilleur accès aux 2 parcelles. La surface échangée serait de 28 m², et cela permettra de désenclaver la parcelle communale en partie constructible d'une surface de 382 m² après échange. La commission urbanisme a rendu un avis favorable à cette demande lors de sa réunion du 20 janvier 2026. Le Maire propose d'autoriser cet échange et précise que les frais liés à cet échange seront pris en charge pour moitié par la commune, et pour moitié par M. RICHARD.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

4. Acquisition d'une portion de la parcelle C 712.

M. et Mme LAPALUS ont acquis la parcelle C 712 à l'automne 2025 afin d'y construire leur habitation. Ils ont sollicité la commune car la rue des Collets et le chemin des Girauds passent sur leur propriété (C 712) pour une surface de 61 m² et ils souhaitent régulariser cette situation. S'agissant d'une partie de route séparée de la propriété par des murs ayant été édifiés il y a des décennies, un prix de 4 € le m² a été proposé et accepté par M. et Mme LAPALUS. La commission urbanisme a émis un avis favorable lors de sa réunion du 20 janvier dernier. Le Maire propose d'acquérir cette portion de 61 m² au prix de 4 € le m² (soit 244 €) et précise que la commune prendra en charge les frais liés à cette acquisition.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

5. Acquisition d'une portion de la parcelle D 2824.

Une petite partie du trottoir (rue de la République / avenue de Vallouise) de 12 m² est située sur la parcelle D 2824 appartenant à l'indivision Glaizette, pour laquelle il convient de régulariser cette situation. Cette régularisation intervient dans le cadre d'une régularisation globale commencée il y a plus de 20 ans concernant notamment la terrasse du bar et de la véranda du restaurant, qui doit aboutir cette année. Ces 12 m² de trottoir feraient l'objet d'une acquisition au prix de 1 €. La commission urbanisme a émis un avis favorable lors de la réunion du 20 janvier 2026. Le Maire propose d'autoriser cette acquisition au prix énoncé et de prendre en charge les frais liés à cette acquisition.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

6. Changement de destination des parcelles D 3827, D 3830 et D 3831.

Les parcelles D 3827, D 3830 et D 3831 ont été cédées à l'euro symbolique à la Communauté de Commune du Pays des Ecrins (CCPE) à la condition d'y construire un atelier-relais destiné à accueillir une blanchisserie. Les conditions ayant été respectées par la CCPE, cette dernière a sollicité la commune afin de procéder au changement de

destination desdites parcelles. En effet, la CCPE souhaite vendre la parcelle D 3827 à la société ISB – SocialBox. Cette entreprise exerce une activité d'éditions de logiciels, de conception et d'intégration de matériels dédiés à la communication digitale, sur la commune de Puy Saint André, Zone d'activités du Pont La Lame. Leader des équipements et systèmes d'informations pour les domaines skiables, l'entreprise est en plein développement et souhaite démarcher les collectivités et les grands groupes en France et à l'export. L'entreprise recherche des locaux pour augmenter sa capacité de production et de stockage. Elle emploie aujourd'hui 14 personnes à temps plein et prévoit de créer 4 à 6 postes d'ici deux ans.

Marie-Noëlle DISDIER émet des inquiétudes auxquelles le Maire donne des réponses, une discussion s'ensuit et des éclaircissements sont apportés.

⇒ **Approuvé à 13 voix pour** (Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Sandra BONNET, Christine LAZARINI par procuration à Serge THIVOLLE, Alice PRUD'HOMME par procuration à Éric RIPPET, Maxime RANCON, Éric RIPPET, Carole ROBERT, Rémi ROUX) **et 1 vote contre** (Marie-Noëlle DISDIER, au motif qu'elle « ne comprend pas la nécessité de voter cette délibération si de toute façon, comme l'a annoncé le président, la communauté de communes peut vendre ce terrain sans ce vote de la commune de L'Argentière »)

7. Avis sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays des Écrins.

Le conseil communautaire a arrêté le SCoT le 26 novembre 2025. Conformément au code de l'urbanisme, la CCPE a sollicité l'avis des communes par courrier du 6 janvier 2026. Ces dernières disposent d'un délai de 3 mois à compter de la réception du dossier pour émettre un avis. Sans réponse, l'avis est réputé favorable. Ce projet de SCoT donne des orientations de principe pour déterminer l'avenir des 8 communes du territoire et de ses habitants par la définition d'objectifs, pour l'habitat, le développement économique, les transports et la consommation d'espaces tout en assurant une démarche de préservation de la nature, de la biodiversité, de la protection des paysages et de l'agriculture. Il prévoit ainsi un renforcement des centralités, et notamment de celle de L'Argentière-La Bessée.

Aucune remarque n'étant formulée par l'assemblée, le Maire propose de délibérer favorablement.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

8. Retrait des délibérations n° 2024-09-06 et n° 2025-05-12.

Pour information, le Tribunal Paritaire des Baux Ruraux a rendu son jugement le 8 janvier 2026 qui précise notamment que la commune a régulièrement donné congé à M. LAGIER-TOURENNE, et que le jugement est assorti de l'exécution provisoire.

M. LAGIER-TOURENNE a fait appel de ce jugement. En conséquence, le Maire propose

- de retirer ces 2 délibérations qui sont caduques de plein droit et pour des questions de sécurité juridiques.

- De désigner Maître ROUANET pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de l'appel du jugement du Tribunal Paritaire des Baux Ruraux.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

9. Subvention à l'école de l'Église pour le voyage scolaire d'avril 2026.

L'école de l'Église a sollicité la commune afin de bénéficier d'une subvention pour le voyage scolaire prévu du 07 au 10 avril 2026 en centre de montagne à la Seyne les Alpes, dont le Maire

donne lecture du projet pédagogique et du budget prévisionnel. Monsieur le Maire propose que l'aide octroyée soit égale à 150 € par élève participant au voyage, comme cela se pratique depuis maintenant plusieurs années. L'effectif prévisionnel des élèves étant de 17, la subvention à octroyer sera au maximum de $150 \text{ €} \times 17 = 2\,550 \text{ €}$. Une avance sera versée dès fin février afin que la directrice d'école puisse réserver l'hébergement, le solde sera versé sur production d'un état des élèves ayant participé au voyage.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

10. Subvention à l'école du Plan d'Ergue pour le voyage scolaire d'avril 2026.

L'école du Plan d'Ergue a sollicité la commune afin de bénéficier d'une subvention pour le voyage scolaire prévu du 07 au 10 avril 2026 en centre de montagne à la Seyne les Alpes, dont le Maire donne lecture du projet pédagogique et du budget prévisionnel. Monsieur le Maire propose que l'aide octroyée soit égale à 150 € par élève participant au voyage, comme cela se pratique depuis maintenant plusieurs années. L'effectif prévisionnel des élèves étant de 23, la subvention à octroyer sera au maximum de $150 \text{ €} \times 23 = 3\,450 \text{ €}$. Une avance sera versée dès fin février afin que la directrice d'école puisse réserver l'hébergement, le solde sera versé sur production d'un état des élèves ayant participé au voyage.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

11. État d'assiette des coupes de bois pour l'année 2026.

Le conseil municipal avait déjà délibéré en mars 2025 au sujet de l'état d'assiette des coupes de bois pour l'année 2026. L'ONF demande à la commune de délibérer à nouveau car le mode de vente de la parcelle n° 21 située au bois noir est modifié comme suit : vente sur pied plutôt qu'en bois façonnés.

⇒ **Approuvé à 11 voix pour** (Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Christine LAZARINI par procuration à Serge THIVOLLE, Carole ROBERT, Rémi ROUX) **et 3 abstentions** (Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Alice PRUD'HOMME par procuration à Éric RIPPERT, au motif du « *manque de concertation entre les différents acteurs et notamment avec les élus, pour anticiper la création de pistes, ou non, et les conditions de remise en état – ne sont pas contre les coupes de bois mais pensent qu'il est indispensable de conserver les sentiers existants et d'exiger une remise en état « propre », à l'identique* »)

12. État d'assiette des coupes de bois pour l'année 2027.

Pour l'année 2027, l'ONF propose une vente en bois sur pied pour le bois issu de la parcelle n° 33 (38m3), ainsi qu'une vente en bois façonnés pour le bois issu des parcelles 40, 41, 42 et 43 (425 m3). Le Maire propose d'approuver cette inscription à l'état d'assiette 2027

⇒ **Approuvé à 11 voix pour** (Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Christine LAZARINI par procuration à Serge THIVOLLE, Carole ROBERT, Rémi ROUX) **et 3 abstentions** (Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Alice PRUD'HOMME par procuration à Éric RIPPERT, au motif du « *manque de concertation entre les différents acteurs et notamment avec les élus, pour anticiper la création de pistes, ou non, et les conditions de remise en état – ne sont pas contre les coupes de bois mais pensent qu'il est indispensable de conserver les sentiers existants et d'exiger une remise en état « propre », à l'identique* »)

13. Convention de maîtrise d'œuvre avec l'ONF pour les travaux de réfection des routes forestières du col d'Anon, du Fournel et Champs Didier.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite aux intempéries de décembre 2023, il a été constaté de gros dégâts dans la vallée du Fournel au niveau des pistes. Le montant des dégâts a été estimé à 301 603,00 € H.T. A ce jour, ce programme de travaux est subventionné à hauteur de 56,84 % par l'État et 21,69 % par la Région.

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec les services de l'ONF afin de leur confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une première tranche de travaux incluant la réfection des pistes du col d'Anon, de la Salce et de Champ Didier.

Le montant des travaux de cette tranche estimé par les services de l'ONF est de 246 387,50 € H.T. assorti d'un taux de tolérance de 25 %. Le montant proposé dans la convention pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre est de 33 488,00 € H.T. forfaitaire.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

14. Signature d'une convention cadre avec IT 05 relative à une mission d'assistance récurrente pour la rédaction et la publication d'actes administratifs.

Certains actes dits « simples » (acquisition, de vente, d'échange) peuvent être entérinés sous la forme d'actes administratifs. La demande de prestation est réalisée auprès d'IT 05 au moyen d'un bon de commande et la prestation est facturée au coût réel des interventions. Cette convention est consentie pour une durée de trois ans à compter de la signature de cette dernière et ne peut se renouveler tacitement. La commune ne disposant pas de moyens humains suffisants pour l'établissements de ces actes, le Maire propose de signer une convention cadre avec IT 05 relative à une mission d'assistance récurrente pour la rédaction et la publication d'actes administratifs.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

15. Signature d'une convention d'assistance en matière d'ingénierie foncière avec la SARL Acti'Foncier.

La convention liant la commune à la société Acti'Foncier est arrivée à son terme. Pour rappel, la société Acti'Foncier peut accompagner la commune dans les dossiers liés aux enjeux fonciers de son territoire et propose une mission d'assistance en matière d'ingénierie foncière à savoir :

- ☐ Conseil et assistance sur les problématiques foncières
- ☐ Proposition d'une stratégie
- ☐ Accompagnement opérationnel

La société a notamment accompagné la commune dans la recherche des héritiers de la Maison Planche et des propriétaires de la parcelle sur laquelle se trouve le Radeau.

Il est proposé de renouveler cette convention pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois et qui comprend jusqu'à 4 opérations, pour un montant total d'honoraires fixé à 3500 € HT soit 4200 € TTC (tarif inchangé).

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

16. Signature d'un bail civil avec le CRCK.

Le Maire rappelle la délibération prise le 17 décembre 2025 portant signature d'un bail emphytéotique avec le CRCK, et explique que sur conseils de la notaire en charge de ce dossier, la rédaction d'un bail civil de droit commun est plus adaptée. Par conséquent il propose la signature d'un bail civil pour l'utilisation des locaux communaux dénommés « locaux techniques et garages de la Grande Iscle ». les conditions de ce bail sont les mêmes que celles votées en décembre 2025.

⇒ **Approuvé à 13 voix pour** (Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Christine LAZARINI par procuration à Serge THIVOLLE, Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Carole ROBERT, Rémi ROUX) **et 1 abstention** (Alice PRUD'HOMME par procuration à Éric RIPPERT, au même motif que celui indiqué lors du conseil municipal de décembre à savoir qu'elle « aurait préféré proposer un bail inférieur afin d'assurer un partenariat plus important et stable pour l'avenir dans l'intérêt de notre collectivité et du CRFCK »)

17. Création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe et d'un poste d'agent de maîtrise principal suite à avancement de grade.

L'avancement de grade concerne cette année 1 poste au service périscolaire et 1 poste au service administratif pour lesquels il convient de créer le nouveau grade : rédacteur principal de 2^{ème} classe, et agent de maîtrise principal.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

18. Actualisation des tarifs du service culturel des mines d'argent.

Eu égard à la hausse du coût du transport pour l'année 2026 indiqué par le prestataire, il est nécessaire de réviser les prix suivants : visite incontournable adulte +1€, 1 rotation navette groupe +5€, 2 rotations navette groupe par ½ journée + 6€. Les autres tarifs restent inchangés par rapport à l'an passé.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

VI. Motion approuvée

Motion pour affirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité

Le conseil municipal a été sollicité par le Président de Territoire d'Energie 05 (ex SyME 05) afin d'adopter une motion relative à l'organisation des services de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent.

En effet, un nouveau projet de loi se dessine dans le cadre d'un nouvel acte de décentralisation, visant à reconnaître le Département comme « chef de file des réseaux de proximité » et donc à renforcer les capacités d'intervention de ce dernier dans les secteurs du numérique, de l'eau, de l'électricité, de gaz et de réseau de chaleur.

La commune de L'Argentière fait partie des communes membres de TE05, et vient de lui confier la compétence de gestion des réseaux de chaleur. Le Maire précise que ce syndicat est un acteur de proximité efficace pour les communes membres. La compétence doit rester au plus près de notre territoire afin de répondre au mieux à nos besoins et problématiques, c'est pourquoi il est proposé de voter une motion demandant au gouvernement de renoncer à ce projet de loi.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

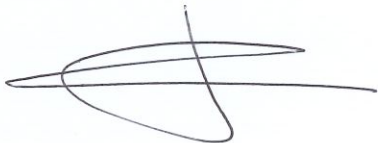
11

A l'interrogation du Maire, il n'y a pas de questions des élus, ni du public.

Le Maire tient ensuite à remercier tous les élus pour ce mandat au cours duquel la discussion, les échanges, ont toujours eu leur place.

Éric RIPPERT remercie le Maire d'avoir pris les rênes de la municipalité dans des conditions difficiles, et d'avoir accepté d'être Maire.

La séance est levée à 20H20.

Le Secrétaire de séance Rémi ROUX 	Le Maire Monsieur Alain SANCHEZ  
PV signé le 12 mars 2026	PV publié le 12 mars 2026